

Demande déposée le 07/12/2022

N° AT 033 037 22 P0002

Par : SAS VIVALTO
Demeurant à : ZI DE CALENS
33640 BEAUTIRAN

Sur un terrain sis à : 5520 RTE NATIONALE 113
33640 BEAUTIRAN
37 E 496, 37 E 498

Monsieur le Maire de la Ville de BEAUTIRAN

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R 123-1 à R123-21

VU la demande d'autorisation de travaux susvisée

ARRETE

Article 1 : Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris en respectant les prescriptions émises par la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées dans leur rapport ci-joint annexé, la commission de sécurité incendie n'ayant pas transmis d'avis à ce jour.

BEAUTIRAN, le 17 mai 2023

Le Maire,



Philippe BARRERE

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture (bureau Construction Accessibilité) pour information et établissement de statistiques.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensevelissement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.